OXXA® ESSENTIAL

FLAME RETARDANT · ANTI-STATIC · COMFORT

MAGOMA
2664

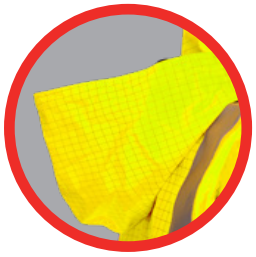

CARACTÉRISTIQUES
- Qualité : 99 % polyester/1 % carbone avec revêtement 100 % FR PU, 250 g/m²
- Fermeture éclair sous le rabat avec fermeture velcro
- Col droit avec capuche dans le col
- Doublure fixe ignifugée 100 % coton
- Doublure amovible en polaire ignifugée 100 % polyester dans le corps et les manches
- Deux poches plaquées, une poche Napoléon, une poche de poitrine et une boucle sur la poitrine droite
- Manches à empiècement rond et rétrécissement des manches par boutons-pression
- Cordon élastique à l'ourlet
- Coutures étanches

Numéro d'article : 2.42.666.00

CONVIENT NOTAMMENT POUR LES SECTEURS SUIVANTS :
- Pétrochimie
- Offshore
- Transport maritime
- Génie civil
- Industrie
- Services de nettoyage

COULEUR
Jaune fluo/bleu marine

AUTRES COULEURS
Orange fluo/bleu marine (art. num. 2.42.664.00)

TAILLES
S à 3XL

EMBALLAGE
- 1 article par polybag
- 5 articles par carton

EN 13034:2005+A1:2009 — Type PB (6)

EN 1149-5:2018

EN ISO 20471:2013+A1:2016 — 3

EN 343:2019 — 3 1 X

Chaque matériau de la veste est conforme à la norme EN ISO 14116:2015
Tissu extérieur = indice 1/5/40
Tissu doublure = indice 3

CE 0161
EN ISO 13688:2013+A1:2021

Avertissement : L'utilisateur est seul responsable des choix qu'il fait sur la base des informations fournies par OXXA® à travers ce document. Par conséquent, les informations ne doivent pas être considérées comme faisant autorité lorsqu'il s'agit de discuter de l'adéquation du produit à une application particulière. OXXA® se réserve le droit d'apporter des modifications aux produits présentés sur cette fiche produit. Les couleurs des produits présentés sur cette fiche peuvent varier légèrement dans la réalité. Sous réserve de fautes et d'erreurs d'impression.

Copyright © 2021 Produits de Sécurité OXXA, Tous droits réservés - **Version 2, 11-11-2024**

OXXA®
ESSENTIAL

INFORMATION SUR LES ARTICLES

TAILLE	NUM. D'ARTICLE	CODE EAN 1 ARTICLE (POLYBAG)	CODE EAN 5 ARTICLES (CARTON)
S	2.42.666.03	8718249030154	8718249030161
M	2.42.666.04	8718249030178	8718249030185
L	2.42.666.05	8718249030192	8718249030208
XL	2.42.666.06	8718249030215	8718249030222
XXL	2.42.666.07	8718249030239	8718249030246
3XL	2.42.666.08	8718249030253	8718249030260

INSTRUCTIONS DE LAVAGE DE LA VESTE

Max. 25x

INSTRUCTIONS DE LAVAGE DE LA DOUBLURE

Max. 25x

EXPLICATION DES PICTOGRAMMES

EN ISO 20471:2013 +A1:2016

EN ISO 20471:2013 +A1:2016

Vêtements de signalisation à haute visibilité
La norme EN ISO 20471:2013 définit les exigences relatives aux vêtements qui visent à souligner visuellement la présence de l'utilisateur pour le rendre plus visible dans les situations dangereuses, de jour comme de nuit.

X = classe de la surface fluorescente et réfléchissante, de 1 à 3 (voir l'étiquette pour la classe correcte)

	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Matériau fluorescent	0,14 m^2	0,50 m^2	0,80 m^2
Matériau réfléchissant (longueur obligatoire pour les bandes de 50 mm de large)	0,10 m^2 (2 m)	0,13 m^2 (2,5 m)	0,20 m^2 (4m)

Le chiffre figurant à côté du pictogramme indique à quelle classe appartient l'article. Cela dépend de la surface minimale des matériaux fluorescents et réfléchissants.

EN 343:2019

EN 343:2019 Vêtements de protection contre la pluie
La norme EN 343:2019 définit les exigences et les méthodes d'essai pour les matériaux et les coutures des vêtements qui protègent contre les précipitations (pluie et neige), le brouillard et l'humidité du sol. Pour les vêtements de travail conformes à la norme EN 343:2019, l'imperméabilité et la perméabilité à la vapeur d'eau sont de la plus haute importance. Ces paramètres sont toujours mentionnés avec le pictogramme. Les coutures sont étanches à l'eau selon la plus haute classe.

EN 343:2019

X = Classe d'étanchéité, de la classe 1 à 4

Y = Classe de perméabilité à la vapeur d'eau, de la classe 1 à 4

R = Test de résistance à la pluie (optionnel)

EN 1149-5:2018

EN 1149-5:2018 Vêtements de protection avec propriétés électrostatiques
La norme EN 1149-5:2018 spécifie les exigences électrostatiques pour les vêtements de protection à dissipation électrostatique afin de prévenir les décharges inflammables.

EN 13034:2005 +A1:2009

Type PB (6)

EN 13034:2005+A1:2009 Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides
Cette norme spécifie les exigences et les méthodes d'essai pour les combinaisons de protection chimique de type 6, qu'elles soient à usage unique ou réutilisables. Les vêtements de type 6 sont des vêtements qui offrent une protection limitée contre les petites éclaboussures ou les brouillards légers de liquides chimiques. En général, ces vêtements sont fabriqués dans des matériaux qui repoussent les liquides mais ne sont pas complètement étanches.

INSTRUCTIONS DE STOCKAGE

Le vêtement doit être conservé dans un endroit propre, frais et sec et non compressé dans son emballage d'origine. N'exposez pas le vêtement à la lumière directe du soleil. Ne stockez jamais le vêtement mouillé, faites-le d'abord sécher sur un cintre. Veillez à ne pas endommager l'emballage et le vêtement lors du transport.

INSTITUT DE TEST

Ce vêtement est certifié par :
AITEX (Organisme Notifié num. 0161), Plaza Emilio Sala, 1 Alcoy (Alicante) 965542200, Espagne.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Pour obtenir une copie de la déclaration de conformité, veuillez vous référer au site internet suivant :
www.oxxa.work/doc

ARTICLES CONNEXES

MOKE 3695
Art.no. 2.43.695.00

MAKA 2665
Art.no. 2.42.665.00

VOTRE FOURNISSEUR :

Avertissement : L'utilisateur est seul responsable des choix qu'il fait sur la base des informations fournies par OXXA® à travers ce document. Par conséquent, les informations ne doivent pas être considérées comme faisant autorité lorsqu'il s'agit de discuter de l'adéquation du produit à une application particulière. OXXA® se réserve le droit d'apporter des modifications aux produits présentés sur cette fiche produit. Les couleurs des produits présentés sur cette fiche peuvent varier légèrement dans la réalité. Sous réserve de fautes et d'erreurs d'impression.

Copyright © 2021 Produits de Sécurité OXXA, Tous droits réservés - **Version 2, 11-11-2024**